

Orgères-en-Beauce exerce des attributions qui lui sont confiées par la loi :

état civil, recensement de la population, recensement militaire, etc.

A travers ses organes : la Mairie et le Conseil Municipale, elle représente l'avis de ses habitants.

Dans cette rubrique, la mairie d'Orgères-en-Beauce vous guident...

Qui sont vos élus ?

Quelles sont les commissions municipales de la commune et qui en prend la charge ?

Quelle est l'actualité des conseils municipaux ?

Quels sont les travaux municipaux et les projets de la nouvelle équipe municipale ?